

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 février 2021

FISCALITÉ DES DROITS DE SUCCESSION ET DE DONATION - (N° 3409)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CF8

présenté par
Mme Pires Beaune, rapporteure

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« édicté par »,

les mots :

« mentionné à ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.